

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 776 DU 21 MARS 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Si tu ne sais pas où tu vas, alors retourne d'où tu viens ».

PROVERBE AFRICAIN

2013 : ANNÉE

LÉONARD SÉNÉCAL





AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE SCANDALE EST DANS LA RÉGION

Quatre conseillères régionales dénoncent des propos qu'elles qualifient de « violences faites aux femmes » tenus lors du 14e congrès des élus qui se déroulait vendredi dernier à Basse-Terre. Il s'agit de Marie-Camille MOUNIEN, Marie-Yvelines PONCHATEAU, Claudine BAJAZET, Roberte MERI.

Ce n'est pas tout . VICTORIN LUREL est ministre et conseiller régional .Il a été vu silencieux lors du dernier Congrès. Cumul des mandats ? Oui . Et surtout il participe à l'élaboration du budget et en profite comme conseiller régional.

Et nous ne disons pas tout . Les conservateurs socialistes ou de gauche que les français ont adoubé pour faire croire qu'ils prennent en compte notre pays constituent une oligarchie qui se renouvelle périodiquement .

Pour la morale il faut que cela change.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

L' EUROPE N' EST PAS TIRÉ D' AFFAIRES

L' Europe n'est pas tirée d'affaires, selon les dernières données PMI. Les indicateurs flash PMI de la zone euro font encore grise mine en mars, selon les données compilées par Markit auprès des directeurs d'achat de la région. L'Indice PMI Flash Composite de l'Activité Globale dans l'Eurozone a baissé de 47,9 à 46,5 points entre février et mars, à un plus bas de 4 mois. Dans les services, l'indicateur baisse de 47,9 à 46,5 points, tandis que dans l'industrie manufacturière, il recule de 47,9 à 46,6 points. "La détérioration de la conjoncture s'accélère en mars dans le secteur privé de l'Eurozone" commente Chris Williamson, l'économiste en chef de Markit, sombre quand il annonce "alors que beaucoup, y compris la BCE, espéraient voir l'économie de l'Eurozone se stabiliser au 2ème trimestre, la récession pourrait bien s'intensifier au cours des prochains mois".

PAS D' EMBELLIE POUR LES VOYAGISTES FRANCAIS

Après un mauvais cru 2012, l'activité a dégringolé sur les premiers mois de la saison d'hiver et l'été s'annonce compliqué. En cause, la crise . Les indicateurs des 70 membres du Ceto sont en berne sur tous les types de destinations, France, moyen courrier et long courrier, selon un bilan provisoire présenté jeudi à l'ouverture du Salon mondial du tourisme à Paris. Du 1er novembre à fin février, les départs en voyages à forfaits (avion+séjour), qui constituent le coeur de métier des tour-opérateurs et assurent les meilleures marges, ont chuté de 14,5%, après avoir déjà reculé un an plus tôt. Seuls 763.255 clients sont partis. En long courrier, c'est la dégringolade sur la République dominicaine, l'Ile Maurice et les Antilles, qui sont normalement très prisées en hiver. Les chiffres d'affaires respectifs de ces trois destinations phares ont plongé de 27%, 13% et 17%, sans que la progression du Chili, du Mexique, de l'Inde, du Cambodge ou encore de la Birmanie, très à la mode, ne compensent. En matière de réservations, l'avenir n'apparaît pas radieux pour les voyagistes: celles enregistrées en février sont en baisse de 6,8% sur un an, même si "l'Europe du Sud tire son épingle du jeu". Mais l'heure est surtout aux économies pour préserver les bilans financiers. Les tour-opérateurs ajustent massivement leurs offres pour limiter les dégâts. "On a réduit les stocks en capacités aériennes et hôtelières sur des destinations peu rentables", souligne M. Chikli.

ET LA GUADELOUPE

Que faut il en attendre pour la Guadeloupe dont le tourisme est un facteur important de la croissance économique ? Le tourisme est un moteur de croissance important pour l'économie guadeloupéenne. Il agit comme facteur du développement de nombreux autres secteurs : agriculture, pêche, artisanat et d'autres activités de production de biens et de services. En moyenne sur les cinq dernières années , la contribution du secteur touristique au PIB guadeloupéen était estimée à 5 %. La part de l'Hôtellerie et de la Restauration dans la valeur ajoutée guadeloupéenne est de 3,4 %. C'est aussi l'une des rares activités exportatrices de la Guadeloupe puisqu'elle représente une part importante des recettes d'exportations (60 %). Leur prise en compte fait quasiment doubler le taux d'exportation (2,9 % à 6 %). 5 000 entreprises ont une activité liée au tourisme. Quatre entreprises sur dix sont des restaurants et cafés, une sur quatre exercent son activité dans le transport. L'emploi salarié lié au tourisme est estimé à 6 800 salariés. Il représente 5,4 % de l'effectif salarié total (contre 4,9 % pour la Martinique). Activités fortement liées au tourisme, l'hôtellerie et la restauration emploient quatre salariés sur dix. Ces emplois sont essentiellement localisés sur la Grande-Terre et le nord Basse-Terre.

PLAN D'URGENCE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS POUR LA CONSTRUCTION

En souffrance en ce début d'année, les secteurs du bâtiment et de l'immobilier vont pouvoir bénéficier d'un peu d'air. François Hollande a annoncé ce jeudi plusieurs mesures d'urgence pour ces secteurs, dont certaines seront prises par voie d'ordonnance "pour lever rapidement des obstacles clairement identifiés", a expliqué le chef de l'état lors d'un discours prononcé à Alfortville. Pour élaborer son plan d'urgence, le président de la République a dû concilier les demandes pressantes des professionnels des deux secteurs, ainsi que le respect de ses engagements de campagne. C'est-à-dire la construction de 500 000 logements par an dont 150 000 logements sociaux.

Un pacte pour le logement social...

Les logements conventionnés seront directement concernés par le pacte que va prendre l'Etat avec les organismes HLM. Ce qui devrait permettre de produire annuellement 150 000 logements sociaux par an et d'en rénover 120 000 d'ici à 2017. L'Etat va ainsi abaisser le taux de TVA sur la construction de logements sociaux à 5% à compter du 1er janvier 2014, alors qu'il était initialement prévu de l'accroître de 7 à 10%. L'Elysée estime que la réduction de ce taux de TVA permettra la création de 45 000 emplois et la réalisation de 22 500 logements sociaux supplémentaires. Un petit coup de pouce sera en outre donné aux bailleurs sociaux par l'intermédiaire d'un prêt d'Action logement, l'ancien 1% logement, au fonds d'épargne de la Caisse des dépôts d'1 milliard d'euros par an sur trois ans. Les organismes HLM devront en retour faire respecter les engagements du président de la République en matière de constructions et de rénovations de logements sociaux. Tout en acceptant de mutualiser leurs fonds propres pour "soutenir l'effort de construction dans les zones où il est nécessaire de construire davantage", indique l'Elysée.

De l'assurance vie pour le logement intermédiaire

Les logements intermédiaires, qui sont destinés aux classes moyennes, ne seront pas oubliés. Le développement de ce parc apparaît urgent dans les zones tendues pour subvenir aux besoins des classes moyennes. Le rapport sur l'épargne longue des députés Karine Berger et Dominique Lefebvre, qui sera publié le 27 mars, va préconiser d'orienter "une partie de l'assurance vie vers le logement intermédiaire", indique une source proche de l'Elysée. Le président de la République a précisé que "la Caisse des dépôts se dit prête à lancer la construction de 10 000 logements intermédiaires si elle a le soutien des investisseurs institutionnels". "Une

fiscalité appropriée pour que les investisseurs institutionnels puissent être massivement présents sur le logement intermédiaire", sera adoptée, a poursuivi le chef de l'Etat.

Raccourcir les délais de livraison des logements

Face aux plaintes des professionnels du secteur, l'Élysée s'est rendu à l'évidence : il est nécessaire de raccourcir les délais des procédures de constructions de logements pour fluidifier le marché. Le chef de l'Etat s'est fixé deux grands objectifs. D'un côté, diviser par trois les délais de procédure en simplifiant et en fusionnant "les différentes étapes des procédures applicables en matière d'urbanisme", indique l'Élysée dans un communiqué. Cette mesure sera adoptée par voie d'ordonnance. De l'autre, diviser par deux les délais de traitement des contentieux. En effet, de nombreux recours abusifs sont déposés chaque année contre les permis de construire par des tiers qui n'ont pas d'intérêt direct à agir. Ils demandent, pour retirer leur recours, une compensation financière aux constructeurs. Ce sont ainsi plusieurs milliers de logements qui ne sont pas construits chaque année à cause de ces recours. Aujourd'hui, 25 000 opérations sont dans l'attente d'une décision des tribunaux administratifs, a indiqué François Hollande. Pour accélérer les rendus de décisions, un groupe de travail rendra au chef de l'Etat des conclusions fin avril qui seront transcrites par voie d'ordonnance.

Densification autorisée dans les zones tendues

Toujours par le même recours, des dérogations aux règles d'urbanisme seront prises pour faciliter la construction dans les zones tendues. Elles concerneront principalement l'Île-de-France pour transformer des immeubles de bureaux vacants (2,5 millions de m²) en logements ainsi que pour surélever des immeubles de logements. La construction de logements sur les "dents creuses" -des immeubles qui ne comportent qu'un ou deux étages et sont insérés entre des bâtiments plus hauts- sera également facilitée sur tout le territoire. "De même, les obligations de stationnement fixées aux constructeurs ne pourront pas être supérieures à une place de parking par logement dès lors que leur projet de construction est prévu à proximité d'une gare ou d'une station de transport collectif", indique l'Élysée dans un communiqué. Ce qui réjouira les professionnels des secteurs du bâtiment et de l'immobilier.

Pas de nouvelles normes d'ici deux ans

Ils le seront d'autant plus que le chef de l'Etat s'est engagé ce jeudi à instituer un moratoire de deux ans sur l'instauration de nouvelles normes

techniques. Un sujet défendu depuis plusieurs mois par la quasi-totalité des acteurs des deux secteurs. Eux qui demandent du temps pour pouvoir intégrer ces normes dans leur coût de revient. Le but de l'Élysée est de "donner aux acteurs la stabilité juridique dont ils ont besoin pour construire plus vite".

De nouvelles aides pour la rénovation

Un volet important sur la rénovation énergétique des logements est également intégré au plan d'urgence. L'objectif du chef de l'État est d'atteindre une diminution de 38% des consommations d'énergie à horizon 2020. Ce qui nécessite de rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017. Les démarches des particuliers souhaitant bénéficier d'aides pour rénover leur logement seront simplifiées. Un "guichet unique" sera créé l'été prochain pour informer les ménages. En termes d'aides, les bailleurs sociaux pourront bénéficier d'un éco-prêt logement social à un taux d'1%. En parallèle, le crédit d'impôt développement durable (CIDD), ainsi que de l'éco-prêt à taux zéro pour les particuliers seront optimisés pour favoriser les rénovations lourdes. Une prime exceptionnelle de 1350 euros pourra en outre être attribuée pendant 2 ans aux ménages qui rénovent, avec un plafond de revenus annuels de 35 000 euros pour un couple. Le plan a pour but d'atteindre, à partir de 2015, 380 000 rénovations lourdes chaque année dans le privé, et 120 000 dans le logement social.

Du foncier public sera cédé dès le mois prochain

Enfin, le président de la République a indiqué ce jeudi que le foncier public pourra être mobilisé dès le mois prochain. Un décret du Conseil d'État enclenchera en effet l'application de la loi relative à la mobilisation du foncier public. La décote lors de la cession d'un terrain ira jusqu'à 100% de sa valeur vénale pour la part de logement social de l'opération éligible.

Et la Guadeloupe dans tout ce flot de mesures ? En Guadeloupe, 5525 établissements exercent leur activité dans la construction. Dans le secteur de la construction, 42% des établissements œuvrent dans le bâtiment et le génie civil. Les travaux de finition et d'installation regroupent respectivement 28% et 22% des établissements. Les établissements de la construction sont des petites structures : 95% des établissements emploient moins de six salariés. Près des deux tiers des établissements de 20 salariés ou plus se retrouvent dans la construction d'ouvrages, de bâtiments ou le génie civil.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

NOUVEAUX RECORDS DE CATSTROPHES NATURELLES DANS LE MONDE

D'après la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (SIPC) des Nations Unies, des milliers de personnes dans le monde ont été tuées en 2012 par de catastrophes qui ont également causé des dégâts matériels d'un montant de plus de 100 milliards de dollars. La SIPC attribue l'augmentation des catastrophes à la vulnérabilité accrue face aux séismes, aux ouragans et à d'autres phénomènes naturels extrêmes. En 2012, 310 catastrophes ont coûté la vie à plus de 9.300 personnes et affecté 106 millions d'autres, particulièrement aux États-Unis, en Italie et en Chine. « Une évaluation des pertes économiques causées par les catastrophes majeures depuis 1980 révèle que, depuis le milieu des années 90, les pertes ont augmenté de manière considérable », a expliqué la Directrice de la SIPC, Elizabeth Longworth, lors d'une conférence de presse donnée jeudi à Genève. « Même en l'absence de catastrophes gigantesques, telle qu'un séisme massif en milieu urbain, les pertes économiques liées aux catastrophes sont estimées à 138 milliards de dollars en 2012 », a-t-elle précisé. L'Asie figure en tête des régions les plus exposées du monde aux catastrophes meurtrières. Le typhon Bopha, connu localement sous le nom de « Pablo », a ravagé l'île de Mindanao aux Philippines en décembre 2012. 1.900 personnes y ont perdu la vie ou ont été portées disparues, plus de 210.000 maisons et bâtiments publics détruits ou sévèrement endommagés. L'ouragan Sandy a quant à lui ravagé l'Amérique du Nord et avec la sécheresse, cette région a subi 63% des pertes économiques liées aux catastrophes, soit près de 70 milliards de dollars au total. Les inondations et les sécheresses étaient, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), responsables de près de 80% du nombre de personnes tuées ou blessées par les catastrophes en 2012. Les pertes économiques liées à ces catastrophes étaient cependant plus limitées puisqu'elles ont eu lieu dans des régions plus pauvres du monde. Cependant, les inondations au Pakistan ont coûté presque 2% du PIB annuel de ce pays, une perte difficile à combler.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

CINQUIÈME SOMMET DE L'AEC EN HAÏTI

Selon une note du ministère des Affaires étrangères et des Cultes (MAEC) datée du 18 mars, la République d'Haïti accueillera du mardi 23 au vendredi 26 avril 2013, le 5e sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Association des États de la Caraïbe (AEC). Cet événement qui sera d'une portée nationale, régionale et internationale se déroulera à Port-au-Prince autour du thème central : « Renouveau de la vision fondatrice de l'AEC : œuvrons pour une grande Caraïbe forte et unifiée », indique la note. « Toutes les mesures appropriées ont été déjà prises afin d'assurer la réussite de cet événement, duquel la présence de nombreux chefs d'État et de gouvernement est déjà confirmée », précise-t-on. Dans cette perspective, le ministre des Affaires étrangères, Pierre Richard Casimir a rencontré le lundi 19 mars 2013, les ambassadeurs latino-américains et caribéens accrédités en Haïti autour de l'organisation de ce sommet, a-t-on informé. Au cours de la tenue de l'événement, indique-t-on, seront adoptés et signés : « la Déclaration d'Haïti », un document politique sur la transformation institutionnelle, le devenir de l'Association et le « Plan d'action de l'AEC » qui sera un document stratégique de développement de la coopération fonctionnelle entre les États membres associés de l'organisation.

L'Association des États de la Caraïbe, en espagnol Asociación de Estados del Caribe (AEC), en anglais Association of Caribbean States (ACS) est une organisation internationale ayant pour but de promouvoir la consultation, la coopération et l'action concertée entre tous les pays de la Caraïbe. Elle a été créée le 24 juillet 1994, lors de la signature de la Convention créant l'Association des États de la Caraïbe à Carthagène en Colombie. Le 12 décembre 2001, les chefs d'État et/ou de gouvernement des pays de l'AEC, réunis sur l'île de Margarita, au Venezuela adoptent la Déclaration de Margarita², dans le but de renforcer la coopération entre les États de la « Grande Caraïbe » et de « renforcer l'AEC en tant qu'organisme de consultation, de concertation et de coopération ». Pour « consolider une identité caribéenne propre », et « reconnaissant la mer des Caraïbes comme patrimoine commun de la région, et comme un actif inestimable », ils se sont engagés « à convertir la région de la Grande Caraïbe en zone de coopération », qui « consistera tout d'abord en des actions conjointes dans les domaines établis comme priorités par l'AEC, à savoir le commerce, le tourisme durable, les transports et les catastrophes naturelles ». Les objectifs de l'AEC sont précisés dans la Convention à l'article 3 et basés sur les aspects suivants : renforcement et développement des processus

régionaux de coopération et d'intégration, afin de créer un espace économique, culturel, social, scientifique et technologique élargi dans la région ; préservation de l'intégrité environnementale de la mer des Caraïbes ; promouvoir le développement durable dans la Grande Caraïbe pour concilier développement économique et respect de l'environnement. L'Association est un organisme de consultation, de concertation et de coopération, elle n'a donc aucun pouvoir coercitif .

LE FMI SATISFAIT D'HAÏTI

Haïti est souvent critiquée. Pour une fois un organisme international lui envoie des fleurs. Le Fonds Monétaire International (FMI) se dit satisfait de la performance d'Haïti sur le plan macro-économique, si l'on croit les déclarations du Directeur général adjoint du conseil d'Administration par intérim de l'institution, Naoyuki Shinohara. « Les résultats obtenus par Haïti dans le cadre de certains programmes appuyés par le FMI dans les domaines du financement et du crédit dans le pays sont satisfaisants dans l'ensemble », a-t-il indiqué. Selon M. Naouri Shinohara, les résultats obtenus ne peuvent être que le fruit de saines politiques qui ont contribué à préserver la stabilité macroéconomique et financière, s'est-il félicité. Cependant admet-il, que l'activité économique demeure encore très moribonde en Haïti en raison de sa capacité limitée d'absorption. Il a entre autres fait des recommandations aux différents acteurs économiques en vue d'activer le processus de la reconstruction tout en préservant la stabilité macroéconomique. Aussi sera-t-il nécessaire d'entreprendre des réformes structurelles et institutionnelles propres à renforcer la résilience du pays, en particulier face aux catastrophes naturelles, pour protéger la croissance à long terme, réduire le chômage et rehausser le niveau de vie, a insisté M. Shinohara. Par ailleurs, il importe de souligner, que le Conseil d'administration du FMI a achevé la cinquième revue des résultats obtenus par Haïti dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), le 11 mars dernier. Une enveloppe de 7,4 millions de dollars américains vient d'être ajoutée au programme. Ce qui ramènera le total des décaissements à 54,1 millions de dollars américains. Notons que cette revue revêt d'une importance capitale en ce sens qu'elle permet le décaissement rapide des fonds.

HAÏTI : LA MINUSTAH ÉLÈVE LE TON

Haïti doit impérativement surmonter les blocages politiques qui paralysent ses institutions, a prévenu mercredi le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général pour ce pays, Nigel Fisher, pour qui le processus de stabilisation dans l'île s'est heurté à « de nombreuses difficultés » au cours des six derniers mois. Venu présenter aux membres du Conseil de sécurité

le dernier rapport en date de Ban Ki-moon sur la situation dans ce pays, M. Fisher s'est déclaré convaincu qu'Haïti peut et va faire de grands progrès à condition de surmonter les divisions politiques, en entamant des réformes importantes dans le domaine institutionnel et de l'état de droit et en répondant aux besoins urgents de ses citoyens sur les plans social et économique. « Le dénouement de l'impasse politique actuelle est crucial pour la consolidation de la démocratie en Haïti », a lancé le Représentant spécial par intérim, qui dirige également à ce titre la Mission de stabilisation des Nations Unies pour ce pays (MINUSTAH). Dans son rapport, le Secrétaire général explique que le conflit qui a eu lieu entre les dirigeants politiques des trois branches de l'État haïtien – exécutive, législative et judiciaire – a entraîné des retards qui ont perturbé le fonctionnement du système de gouvernance et entraîné le pays dans une impasse politique « extrêmement préjudiciable ». La tenue des élections – initialement prévues en novembre 2011 – ayant été différée, le patron de l'ONU prie instamment dans son rapport les autorités haïtiennes d'instaurer un climat favorable à la tenue cette année d'élections libres, régulières, crédibles et ouvertes à tous. Aussi M. Ban demande-t-il que les trois pouvoirs de l'État mènent à bien la nomination de leurs membres au Collège transitoire du Conseil électoral, un appel repris aujourd'hui par son Représentant spécial. « Hier, a-t-il relevé, le Président d'Haïti s'est engagé à créer, avant Pâques, le Collège transitoire. Mais ce ne sera qu'une première étape avant la tenue d'élections crédibles et ouvertes à tous ». Ces élections, a-t-il assuré, permettront de renforcer l'état de droit et de répondre à des questions urgentes comme l'emploi et la protection sociale, dans un pays qui se remet toujours du séisme de janvier 2010 et où le chômage est aggravé par des phénomènes climatiques extrêmes et une épidémie de choléra. À l'issue de ce constat, le Représentant spécial a présenté le Plan de consolidation 2013-2016 de la MINUSTAH, approuvé par le gouvernement d'Haïti, qui fixe les objectifs à atteindre au cours des trois prochaines années. Ce plan, a expliqué M. Fisher, reprend quatre tâches principales de la Mission, à savoir le développement accéléré de la Police nationale haïtienne, le renforcement de la Commission électorale permanente qui sera créée, le renforcement de l'état de droit et des droits de l'homme, ainsi que l'appui à la réforme de la gouvernance aux niveaux national et local et l'aide aux acteurs nationaux pour dégager un consensus sur un processus politique inclusif. « Plusieurs de ces objectifs peuvent être atteints en 2016 », a assuré M. Fisher, « ceci exigeant un transfert graduel des responsabilités en matière de sécurité nationale aux autorités haïtiennes ».

BRAS DE FER ENTRE LA RUSSIE ET L'EUROPE SUR CHYPRE

La crise financière à Chypre vire au bras de fer entre la Russie et l'Europe. Alors que les autorités chypriotes et l'Union européenne tentent de trouver un « plan B » pour sortir l'île de l'impasse, la Russie vient compliquer la donne. Le Premier ministre russe, Dmitri Medvedev, a en effet menacé de revoir la part de l'euro dans les réserves russes si le règlement de la crise financière à Chypre lésait les intérêts russes. La perspective d'une taxe exceptionnelle imposée par l'UE sur les dépôts bancaires à Chypre, dont une grande partie sont des fonds russes, « est une raison pour réfléchir » sur l'euro, a déclaré Dimitri Medvedev dans une interview aux médias européens publiée jeudi sur le site du gouvernement (voir la vidéo). « Si cela est possible à Chypre, pourquoi ne serait-ce pas possible en Espagne, en Italie ou dans d'autres pays qui souffrent de problèmes financiers? Demain c'est là-bas qu'on va confisquer les économies », a-t-il lancé. « Entre 41% et 42% de nos réserves sont en euros et la proposition (européenne à Chypre) était non seulement imprévisible, mais elle est inadéquate », a-t-il poursuivi en paraphrasant une déclaration faite lundi par le président russe, Vladimir Poutine, qui avait jugé la proposition de l'Eurogroupe de taxer les comptes bancaires chypriotes ». Alors que la situation entre les parties prenantes (Chypre, Europe, Russie, BCE ...) est de plus tendue (voir encadré), le chef du gouvernement russe a également déploré le fait que les comptes de plusieurs groupes publics russes soient bloqués à Chypre au moment où Nicosie cherche à obtenir, sans grand succès jusqu'ici, une aide financière supplémentaire de Moscou . « Un grand nombre de nos structures publiques travaillent via Chypre et actuellement leurs comptes sont bloqués pour des raisons incompréhensibles (....) La provenance de cet argent est évidente, il s'agit de structures étatiques . C'est pour cela que nous avons une position ferme à l'égard de Chypre et du règlement de la dette chypriote », a-t-il souligné. A l'attention de ceux qui jugerait disproportionnée sa menace sur les réserves de changes, le Premier ministre russe a une réponse toute trouvée. Il estime que « les démarches entreprises par l'Union européenne, la Commission européenne et le gouvernement chypriote pour régler les dettes de cet Etat insulaire font penser au comportement d'un éléphant dans un magasin de porcelaine ». Au bord de la faillite, Chypre attendait jeudi le « plan B » des autorités pour sortir l'île d'une crise qui provoque une forte tension entre Moscou et l'Union européenne, alors que la BCE mettait Nicosie au pied du mur. La Banque centrale européenne a en effet indiqué qu'elle maintenait la fourniture de liquidités d'urgence pour Chypre jusqu'à lundi. Mais cette bouée s'accompagne d'un ultimatum car, après cette date, ces liquidités d'urgence « ne pourront être envisagées que si un

programme UE/FMI est en place qui assure la solvabilité des banques concernées ». La crise à Chypre constitue « un risque systémique », a prévenu de son côté le président de l'Eurogroupe, Jeroen Dijsselbloem, en insistant jeudi devant le Parlement européen sur la nécessité de « protéger l'intégrité de la zone euro ». Une taxe sur les dépôts bancaires, dans le cadre d'un plan de sauvetage de Chypre, augmenterait le risque de contagion à la zone euro, a pointé de son côté l'agence de notation Fitch mettant en garde contre ce « précédent ». Seule concession faite à Moscou, M. Dijsselbloem a fait son mea culpa sur la manière dont l'Eurogroupe a communiqué sur sa proposition de taxe sur les comptes bancaires chypriotes : « Nous aurions dû prendre plus de temps pour expliquer la différence entre une taxe exceptionnelle et le système de garantie des dépôts » jusqu'à 100.000 euros. Mais « il est probablement inévitable qu'il y ait une forme de contribution directe dans le prochain paquet » de mesures, a-t-il cependant averti. Alors que les banques de Chypre fermées depuis le week-end dernier, le resteront encore au cours des cinq prochains jours, le président de l'île, Nicos Anastasiades, a réclamé qu'une décision soit prise « jeudi au plus tard » par les élus sur une version amendée du plan de sauvetage (le « plan B » qu'il présenté jeudi matin aux chefs de file parlementaires. ce plan pourrait être soumis au vote du Parlement dès cet après-midi, selon des sources gouvernementales.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Dans la Caraïbe :

En JAMAÏQUE il y a eu des opérations sur 20 actions dont 6 fermes négociés. Le volume du marché s'élève à 1.956.086 unités évaluées à plus de \$ 22.313.699. La JSE All Composite a reculé de 93,47 jamaïcain points (0,12%) pour clôturer à 78,356.97.

À TRINIDAD , il y a eu des opérations sur 15 titres dont 6 fermes négociés. Le volume du marché s'élève à 168.439 parts d'une valeur de \$ 3,420,788.32. L'indice composite a reculé de 1,22 points (0,11%) pour clôturer à 1,086.51.

En Amérique du sud :

Au Brésil , l'indice boursier IBOV (Bovespa Brasil Sao Paulo Stock Exchange Index) a reculé de 0,81 % pour clôturer à 55 576. Le volume négocié a été de 6.528.544.424,87 ; La quantité négociée a été de 804.993

ASIE

Les marchés asiatiques évoluent en ordre dispersé ce matin, à l'exception de Tokyo, qui gagne plus de 1%. Après un jour férié, hier, l'indice Nikkei a ainsi repris ce matin 1,34% à la clôture, soutenu par des anticipations d'assouplissement monétaire de la part du nouveau gouverneur de la Banque du Japon, qui a pris ses fonctions mardi. A Shanghai, l'indice composite avance de 0,1% après un bond de 2,5% hier, grâce des signes d'amélioration de l'activité manufacturière en mars. Taiwan progresse de 0,2%, mais Hong Kong cède 0,2%, Séoul recule de 0,4%, et Sydney lâche 0,1%. Enfin, Singapour gagne 0,6% et Bombay (indice BSE Sensex) progresse de 0,8%. Sur le marché des changes, le yen est reparti à la baisse (-1% à 95,95Y/\$), tandis que l'euro a retrouvé des couleurs depuis 24 heures à 1,2944\$ (+0,1%) dans l'espoir de la conclusion d'un accord entre l'Union européenne et Chypre. Le président chypriote pourrait annoncer ce jeudi un "Plan B", selon la presse chypriote. Au Japon, les opérateurs attendent avec impatience la première conférence de presse du nouveau gouverneur de la BoJ, Haruhiko Kuroda, prévue après la clôture des marchés. Il pourrait annoncer de nouvelles mesures dès aujourd'hui, croit savoir le quotidien 'Nikkei'. En matière de politique monétaire, les investisseurs ont apprécié la décision de la Réserve fédérale américaine, hier, de poursuivre sa politique de rachats d'actifs. Par ailleurs, les marchés ont pris acte avec satisfaction ce matin de l'amélioration de l'indice PMI manufacturier chinois calculé par HSBC et l'institut Markit, qui s'est établi à 51,7 en mars après 50,4 en février. Cette statistique est venue rassurer sur la santé de l'économie chinoise, qui avait donné des signes de ralentissement en début d'année.

ÉTATS UNIS

Wall Street restait sans relief ce jeudi, malgré de bons chiffres de l'emploi et des reventes de logements outre-Atlantique. Les inquiétudes concernant Chypre et l'Europe continuaient à peser. Sur la cote américaine, Oracle affectait les compartiments technologiques de la cote ce jour. Le DJIA abandonnait 0,62% en clôture à 14.421 pts, alors que le Nasdaq reculait de 0,97% à 3.223 pts. Le Département US au Travail vient d'annoncer que les inscriptions hebdomadaires nouvelles au chômage, sur un rythme ajusté des variations saisonnières, ont augmenté de 2.000 sur la semaine antérieure à 336.000. Un chiffre meilleur qu'attendu puisque le consensus Bloomberg tablait sur 340.000 nouvelles demandes. La moyenne à quatre semaines atteint 339.750 pour la période terminant le 16 mars. Un chiffre en repli de 7.500 par rapport à la semaine précédente. Le taux de chômage indemnisé lors de la semaine close le 9 mars atteint 2,4%, inchangé par rapport à la semaine précédente. Le nombre de chômeurs indemnisés sur la même période s'établit à 3,05 millions, en hausse de 5.000 par rapport à la semaine précédente. L'indice d'activité manufacturière régionale de la Fed de Philadelphie pour le mois de mars 2013 a dépassé les attentes, à +2 points contre -1,5 de consensus, après une lecture lourdement négative en février. L'indicateur de l'emploi a progressé également en mars.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse jeudi, préoccupées par la crise financière à Chypre et par la dernière enquête PMI de Markit qui signale une poursuite de la contraction de l'activité dans la zone euro en mars. L'ouverture en repli de Wall Street a conforté la tendance baissière dans l'après-midi, même si les indices américains réduisaient un peu leurs pertes au moment de la clôture européenne. À Paris, l'indice CAC 40 a perdu 54,71 points ou 1,43% à 3.774,85 points. À Francfort, le Dax a cédé 0,87% et, à Londres, le FTSE a reculé de 0,69%. La Bourse de Milan a cédé 0,5% et la Bourse de Madrid 0,77%. L'indice paneuropéen EuroStoxx 50 accuse une perte de 0,92% et l'EuroFirst 300 a abandonné 0,70%, en route pour sa plus mauvaise performance hebdomadaire depuis novembre. Le secteur automobile, sensible à la nervosité du marché, a fortement reculé avec une baisse de 2,2% de son indice sectoriel, tout comme le secteur de la chimie (-1,84%) après un avertissement de l'allemand Lanxess (-5,95%) sur ses résultats. Renault (-5,08%) a accusé la plus forte baisse du CAC 40, devant Pernod Ricard (-4,43%) qui a fait état d'une activité plus modérée que l'an dernier à l'occasion du Nouvel An chinois. Les banques, en revanche, n'ont que modérément reculé.

CHANGE

L'euro restait en baisse face au dollar jeudi, dans un marché optant pour la prudence alors que la crise chypriote restait au centre des inquiétudes des cambistes et que l'activité en zone euro s'est nettement contractée en mars. Vers 17H00 GMT, l'euro valait 1,2915 dollar contre 1,2937 mercredi vers 21H00 GMT. L'euro baissait également face à la monnaie nippone à 122,80 yens contre 124,17 yens mercredi soir. Le dollar aussi reculait face à la devise japonaise à 95,08 yens contre 95,98 yens mercredi soir. La monnaie unique européenne était fragilisée jeudi par l'annonce d'une accélération en mars de la contraction de l'activité privée dans la zone euro, avec un indice PMI composite à 46,5, ce qui pourrait signifier une intensification de la récession au cours des prochains mois. Ces chiffres ont été "une grosse déception" car l'indice pour l'Allemagne, la plus grosse économie européenne, s'est avéré en deçà des prévisions, avec un recul à 51,0, commentait Kathleen Brooks, analyste chez Forex.com. Peu avant 17H00 GMT, la livre britannique progressait face à la monnaie unique européenne à 85,12 pence pour un euro, grimpant même vers 11H30 GMT à 84,89 pence, son plus haut niveau depuis cinq semaines et demi. La livre sterling était également en hausse face au billet vert à 1,5172 dollar, après avoir atteint vers 11H05 GMT 1,5210 dollar, son niveau le plus élevé depuis trois semaines. La devise helvétique restait quasi stable face à l'euro à 1,2223 franc suisse pour un euro, et reculait face au billet vert à 0,9465 franc pour un dollar. L'once d'or a terminé à 1.613,75 dollars au fixing du soir - après être montée à son plus haut niveau depuis le 26 février (1.617,07 dollars) - contre 1.607,50 dollars mercredi. La devise chinoise a fini à 6,2140 yuans pour un dollar contre 6,2118 yuans la veille.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole poursuivaient leur repli jeudi en fin d'échanges européens, dans un marché empreint de prudence après un indicateur décevant en zone euro et toujours préoccupé par la situation chypriote. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 107,70 dollars sur l'Intercontinental

Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 1,02 dollar par rapport à la clôture de mercredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en mai, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, cédait 56 cents à 92,94 dollars. "Les prix du pétrole se sont à nouveau trouvés sous pression jeudi, après des statistiques moroses dans la zone euro, tandis que les incertitudes sur Chypre continuaient d'assombrir le moral des investisseurs" et les éloignaient des actifs jugés risqués, comme les matières premières, soulignait Myrto Sokou, du courtier Sucden. Le marché a ainsi été refroidi par la publication d'une accélération en mars de la contraction de l'activité privée dans la zone euro, avec un indice PMI composite à 46,5, ce qui pourrait précéder une intensification de la récession dans les prochains mois.

Prix des carburants en France

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

Prix des carburants en Guadeloupe

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



MANAGEMENT ET DROIT

LA CONSULTATION D'UNE CLÉ USB PAR L'EMPLOYEUR HORS PRÉSENCE DU SALARIÉ

Le temps moyen passé par les salariés à effectuer des travaux personnels dans le cadre de leur temps de travail est évalué entre 1 à 2 heures par jour : navigation sur Internet, rédaction de courriers personnels etc... (Chambre sociale 12 Février 2013 Pourvoi n° 11-28.649). Informés de ce que l'employeur est autorisé par la jurisprudence à procéder à toute vérification de l'outil informatique professionnel, les employés ont pris l'habitude d'enregistrer leurs fichiers personnels sur des périphériques mobiles (clé USB, carte mémoire, adaptateur SD et désormais Smartphones et Iphone). Or, la Cour de cassation vient de rendre à ce sujet une décision qui est susceptible de remettre en cause la protection dont les salariés se croyaient jusqu'à présent assurés (Sociale, 12 février

2013 pourvoi n°11-28-649). En l'occurrence, une salariée est licenciée pour faute grave au motif pris entre autres de l'enregistrement sur une clé USB d'informations confidentielles sur l'entreprise et de documents personnels concernant ses collègues et le chef d'entreprise. Le Conseil de prud'hommes avait retenu le motif réel et sérieux du licenciement. Le jugement fut censuré par la Cour d'appel de Rouen pour deux raisons. Premièrement, en raison du contexte conflictuel qui existait depuis plusieurs mois entre la salariée et les responsables, le licenciement était disproportionné par rapport à la faute commise par la salariée et ne reposait donc pas sur une cause sérieuse. Deuxièmement, sur le fondement de l'article 9 du Code de procédure civile, la Cour d'appel qualifie d'illicite la preuve obtenue par l'employeur grâce à la consultation sans la présence de la salariée de sa clé USB personnelle connectée à l'ordinateur professionnel. L'employeur se pourvoit alors en cassation en faisant valoir dans un moyen unique le défaut de base légale au regard des articles 9 du Code civil, 9 du CPC et L.1121-1 du Code du travail : « la cour d'appel n'a pas recherché si la clé USB connectée à l'outil professionnel et non identifiée comme personnelle par la salariée, ne présentait pas en conséquence un caractère professionnel ». La question était posée de savoir si la connexion à l'ordinateur professionnel, d'une clé USB ou de tout autre périphérique mobile appartenant au salarié, autorise l'employeur à consulter en l'absence du salarié, le contenu des fichiers s'y trouvant et non identifiés comme personnels. Au visa des articles précédents, la Cour de cassation répond positivement et censure la cour d'appel : « Attendu cependant qu'une clé USB, dès lors qu'elle est connectée à un outil informatique mis à la disposition du salarié par l'employeur pour l'exécution du contrat de travail, étant présumée utilisée à des fins professionnelles, l'employeur peut avoir accès aux fichiers non identifiés comme personnels qu'elle contient, hors la présence du salarié ».

Le contexte et les raisons de la décision

Ce qui frappe d'emblée dans l'attendu de la Cour de cassation c'est l'autorisation donnée à l'employeur d'accéder aux fichiers non identifiés comme personnels contenus dans une clé USB qui reste la propriété personnelle de la salariée. Le contraste est frappant avec la solution retenue par le célèbre arrêt Nikon du 2 octobre 2001 de la Chambre sociale : « que l'employeur ne peut sans violation de cette liberté fondamentale (secret des correspondances) prendre connaissance des messages personnels émis par le salarié et reçus par lui grâce à un outil informatique mis à sa disposition pour son travail ». A l'inverse des fichiers professionnels, les fichiers personnels ne pouvaient jamais être consultés librement par l'employeur. L'arrêt Nikon, fortement décrié à l'époque par les employeurs, a donné lieu par la suite à des nuances de la part de la

jurisprudence, afin justement de faciliter la charge de la preuve pesant sur les employeurs. C'est clairement le cas en matière de concurrence déloyale où la Chambre sociale a permis certaines atteintes à la vie privée des salariés pour permettre à l'employeur d'apporter la preuve des comportements illicites, surtout depuis le développement des technologies modernes « qui empruntent des voies souterraines » selon le professeur Perrot (Sociale 23 mai 2007 n°05-17.818). L'orientation de la jurisprudence après l'arrêt Nikon de 2001 allait dans le sens d'une autorisation plus grande en faveur de l'employeur pour la consultation de fichiers même personnels du salarié : « sauf risque ou événement particulier, l'employeur ne peut ouvrir les fichiers identifiés par le salarié comme personnels contenus sur le disque dur de l'ordinateur mis à sa disposition qu'en présence de ce dernier ou celui-ci dûment appelé » (Sociale, 17 mai 2005, n°03-400.17). Ce qui revient à dire que l'employeur est admis sous certaines conditions à consulter les fichiers personnels de son salarié et notamment au cas où le salarié est présent ou dûment appelé. Aujourd'hui, fait nouveau, la Chambre sociale autorise l'employeur à consulter des fichiers non estampillés personnels sur une clé USB appartenant à la salariée et hors sa présence. Il existe en effet une présomption que ce matériel soit utilisé à des fins professionnelles. Cette présomption simple a été dégagée par la jurisprudence en faveur de l'employeur, confronté à une difficulté pour distinguer un fichier personnel d'un fichier professionnel. Des fichiers personnels classés dans la rubrique « mes documents » de l'ordinateur professionnel, n'ont pas de caractère personnel en l'absence de toute empreinte personnalisée du salarié, ce qui présume de leur nature professionnelle (Sociale, 10 mai 2012 n°11-13.884). Plus généralement, la conception de la Chambre sociale est la suivante : tout ce qui se trouve dans le bureau ou l'entreprise, sauf identification personnelle par le salarié, est présumé avoir une finalité professionnelle et ouvre donc le droit pour l'employeur d'en prendre connaissance. Cette position ne s'applique pas uniquement à des fichiers informatiques mais également à des objets physiques. Une cadre commerciale de la SNCF a été licenciée pour cause réelle et sérieuse après la découverte dans un tiroir de son bureau d'une enveloppe fermée estampillée SNCF contenant la preuve d'actes malhonnêtes en vue d'obtenir des billets promotionnels. La Cour de cassation a alors décidé « que les documents détenus par un salarié dans le bureau de l'entreprise sont présumés professionnels, de sorte que l'employeur peut en prendre connaissance même hors la présence de l'intéressé, sauf s'ils sont identifiés comme étant personnels » (Sociale 4 juillet 2012 n°11-12.330). Toutefois la Cour de cassation est venue nuancer cette jurisprudence selon laquelle tout ce qui figure dans le bureau de l'entreprise est présumé avoir un caractère professionnel. Ainsi, un dictaphone utilisé par une salariée pour enregistrer les conversations du dirigeant et celles de ses collègues

n'est pas présumé avoir un caractère professionnel. De sorte que l'écoute des enregistrements par le dirigeant en l'absence de la salariée ou dûment appelée constitue une violation du principe de loyauté dans l'administration de la preuve (Sociale, 23 mai 2012 n°10-23.521). Dans sa présente décision du 12 février 2013, la Chambre sociale traite à la fois d'un objet physique, la clé USB, et de fichiers informatiques. On s'attend donc à ce qu'elle combine les différentes solutions dégagées dans les décisions ci-dessus rappelées afin de rendre compte de l'originalité de l'espèce. En statuant « qu'une clé USB, dès lors qu'elle est connectée à un outil informatique mis à la disposition du salarié par l'employeur pour l'exécution du contrat de travail, étant présumée utilisée à des fins professionnelles, l'employeur peut avoir accès aux fichiers non identifiés comme personnels qu'elle contient, hors la présence du salarié », la Cour de cassation admet qu'une clé USB, objet personnel de la salariée, peut revêtir une finalité professionnelle dès lors qu'elle est incorporée à l'ordinateur professionnel, ce qui autorisera d'office l'employeur à accéder librement au contenu des fichiers non personnels figurant sur cette clé. C'est donc la connexion de la clé USB à l'outil informatique de l'entreprise qui imprime à cette décision son originalité. Car, comme dans la solution relative au dictaphone, la clé USB si elle s'était simplement trouvée sur le bureau de la salariée sans être connectée à l'ordinateur, aucune présomption a priori du caractère professionnel n'aurait pu en être déduite. Toutefois, à la différence d'un dictaphone, une clé USB trouve plus naturellement sa place sur un bureau, de sorte que, si l'entreprise a pour habitude d'utiliser ce type de périphérique, les choses auraient pu en aller autrement, c'est-à-dire même non connectée à l'ordinateur professionnel un caractère professionnel aurait pu être envisagé, comme dans l'arrêt relatif à la lettre estampillée SNCF mais contenant des informations personnelles.

Les conséquences de la décision

La première conséquence visible est celle d'une réduction du champ de la protection de la vie privée pour le salarié. Désormais, le salarié doit savoir que son employeur peut accéder aux périphériques qu'il connecte à l'ordinateur professionnel, même hors sa présence. Cette solution devrait s'appliquer en toute hypothèse aux connexions réalisées à l'aide des téléphones intelligents. Comme précédemment évoqué, la clé USB simplement posée sur le bureau, devrait avoir un caractère professionnel dès lors que les habitudes de travail de l'entreprise l'amènent à utiliser régulièrement ce type d'outil, dans ce cas, pour faciliter la distinction entre fichiers personnels et fichiers professionnels, l'employeur devrait bénéficier de la présomption d'utilisation à des fins professionnelles. Enfin, il faut relever que sur le plan pratique la solution de la Chambre sociale est

critiquable lorsqu'elle décide que l'employeur peut avoir accès aux fichiers non identifiés comme personnels que la clé USB contient. En effet, en principe un utilisateur d'une clé USB ne crée pas nécessairement une catégorie « fichiers personnels » sur sa propre clé. De sorte que l'employeur pourra accéder en réalité à tous les fichiers contenus dans la clé, personnels et professionnels, ce qui démontre bien une régression dans la protection de la vie privée des salariés. En revanche, cette solution est justifiée en matière de concurrence déloyale afin de préserver les intérêts de l'entreprise en cas de comportement répréhensible de salariés qui auraient tendance à se retrancher dans « la forteresse imprenable des litanies des secrets ».

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %. Loyer commerciaux

Au 2e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux augmente de 0,6% à 107,65 points et de 3,1% sur un an.

Coût de la construction

Au 2e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction baisse de 3% sur un trimestre, à 1 666 points, et augmente de 4,6% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 574

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

FÉVRIER 2013 : - 0,3% ; 1,5 % SUR UN AN

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN JANVIER 2013 : 65 470

OFFRE D'EMPLOI EN JANVIER 2013 : 690

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE



LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES
COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :
Média info

Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE